

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

Dans le monde diplomatique, on espère que l'entrevue de M. Jules Favre et de M. de Bismarck, à Francfort, fera aboutir les négociations qu'ont entravées jusqu'à ce jour de très-nombreuses difficultés. Pour des motifs différents, les deux pays désirent obtenir une solution définitive, et si, comme tout porte à le croire, MM. Jules Favre et Poyer-Quertier parviennent à régler avec le chancelier de l'empire d'Allemagne le mode de paiement de l'indemnité de guerre, il ne serait pas impossible que le traité de paix définitif, au lieu d'être signé à Bruxelles, où les négociations ont eu lieu, le fût à Francfort où tous les plénipotentiaires sont maintenant réunis.

M. Wilfrid de Fonvielle a été, comme beaucoup d'autres, obligé de fuir Paris. Il s'est réfugié à Londres, où il vient de prononcer, dans une réunion tenue dans la salle d'Arundel-Street, un discours qui a produit une vive sensation. Il s'est attaché à démontrer que c'était un devoir pour tous les Français de se rallier, sans arrière-pensée d'aucune sorte, au gouvernement de Versailles. Il a déploré l'aveuglement des classes ouvrières qui, par dépit contre une Assemblée dont la composition ne leur plaisait pas, n'ont pas reculé devant la plus effroyable guerre civile, montrant ainsi aussi peu de patriotisme que le comte Julien, qui livra l'Espagne aux Maures pour se venger d'une injure personnelle.

Nous avons signalé le mal des abstentions aux élections municipales. Nous l'avons fait d'après les renseignements qui nous étaient parvenus sur le vote des villes. Ceux qui nous arrivent sur le vote des campagnes donnent peut-être au mal une gravité plus grande encore. Dans tel village du département de l'Eure, il n'y a eu que 45 votants sur 208 électeurs, et il y avait 97 candidats. Auprès de Dijon, dans un village d'un millier d'habitants, quatre seulement sont allés au scrutin. Aucun fait ne doit davantage préoccuper les hommes politiques; il y va de l'avenir de la liberté et du pays.

LE GOUVERNEMENT ET LES DÉLÉGUÉS A BORDEAUX.

On lit dans le *Journal officiel* :

Un comité provisoire formé à Bordeaux convoqué, à bref délai, un congrès de la ligue patriotique des villes républicaines.

Le comité décide, dans son programme, que chaque ville républicaine aura un délégué sur 20,000 habitants, et que ces délégués seront pris parmi les conseillers municipaux nommés aux élections du 30 avril 1871, en suivant l'ordre du tableau.

Ce congrès est donc une réunion de divers conseillers municipaux délibérant entre eux sur les affaires de l'Etat, et il tombe sous l'application de l'art. 35 de la loi du 5 mai 1855 qui est ainsi conçu :

« Tout conseil municipal qui se mettrait en correspondance avec un ou plusieurs autres conseils ou qui publierait des proclamations ou adresses sera immédiatement suspendu par le préfet. »

En outre les déclarations publiées en même temps que leur programme par les membres du comité d'organisation, établissant que le but de l'association est de décider entre l'insurrection, d'une part, et le gouvernement de l'Assemblée, de l'autre, et substituant ainsi l'autorité de la Ligue à celle de l'Assemblée nationale, le devoir du gou-

vernement est d'user des pouvoirs que lui confère la loi du 10 avril 1834.

C'est un devoir auquel on peut être assuré qu'il ne faillira pas. Il trahirait l'Assemblée, la France et la civilisation, s'il laissait se constituer à côté du pouvoir régulier, issu du suffrage universel, les assises du communisme et de la rébellion.

Le Gouvernement se déclare donc résolu à faire respecter la loi de la souveraineté nationale; nous l'en félicitons.

Nous aurions préféré, sans doute, qu'il se contentât d'invoquer la législation sur les conseils municipaux et qu'il laissât dormir les lois restrictives du droit d'association.

Toutefois nous ne le chicanerons pas sur ce détail. Ce qu'il faut, avant tout, pour sauver la liberté, c'est que le pays sente que du côté du Gouvernement est la force.

Les masses populaires arrivent à douter du droit si la force n'est pas avec lui.

Nous demandions l'autre jour, au pouvoir, de tout faire pour rétablir la prospérité matérielle, la bonne tenue extérieure, si gravement atteintes par la guerre et par l'anarchie. Nous lui demandons aujourd'hui d'être la force, de se montrer ferme contre les violeurs du droit et contre les alliés cyniques ou dissimulés de l'insurrection.

Si le pays voyait, au contraire, le pouvoir hésitant, mou, écoutant les prétendus conciliateurs, il ne sentirait pas de ce côté le bras fort sur lequel il éprouve le besoin de s'appuyer et il irait chercher cet appui ailleurs. Déjà, par le malheur des événements, ceux qui jugent d'après le succès n'ont été que trop amenés à douter de la force du Gouvernement.

Il est grandement temps de les rassurer. Que les hommes qui prennent la faiblesse pour le libéralisme, et l'indifférence pour la largeur d'idées, ne viennent pas en un pareil moment énerver l'esprit public par leurs doléances.

Tous ceux qui connaissent l'état de cette province, surmenée par la guerre, lassée de l'anarchie, affamée de paix, d'ordre, de travail, de gouvernement, savent le danger que ferait courir à la liberté la défaillance du pouvoir.

Il ne s'agit pas de satisfaire ces hommes dont l'éducation politique a été faussée par l'Empire et qui croient que se montrer libéral, c'est prendre toujours parti pour l'accusé contre le magistrat, pour l'ivrogne contre le sergent de ville.

Il faut montrer à nos paysans, qui en doutent, qu'un gouvernement libre peut autant et mieux qu'un dictateur prévenir et châtier le désordre.

Nous sommes à une de ces heures où la répression légale peut seule nous sauver de la réaction.

(Le Français.)

LES NÉGOCIATIONS.

S'il faut en croire les informations données par le Nord, la paix serait signée aussitôt qu'on serait parvenu à s'entendre sur le mode de paiement de l'indemnité de guerre, et si cette entente pouvait être obtenue à Francfort, on profiterait de la présence des ministres qui s'y trouvent pour signer dans cette ville le traité de paix définitif. Nous ne saurions dire ce que ce bruit peut avoir de fondé, mais il paraît certain que de part et d'autre on a hâte de terminer ces difficiles et délicates négociations, qui laissent en suspens des intérêts si considérables. Voici sur ces négociations de curieux renseignements, qu'on envoie de Berlin au *Journal de Genève*, dont les informations, en général, sont puisées à de bonnes sources :

« C'est le côté financier de la question qui semble avoir créé le plus de difficultés à Bruxelles.

Les négociateurs français, parmi d'autres prévisions, auraient voulu faire déduire des cinq milliards de francs la dette afférente à l'Alsace-Lorraine, ce que l'Allemagne juge inadmissible. Il y a aussi le traité de commerce et d'autres problèmes assez compliqués. On peut regretter que les préliminaires de Versailles aient gardé le silence sur tout ceci. Pour éviter, du moins, sur la nouvelle frontière française le rétablissement du tarif général prohibitif tel que MM. les protectionnistes de Versailles l'ont récemment décrété, il aurait suffi d'une ligne insérée dans les préliminaires, portant que, jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité de commerce, les deux pays seraient traités sur le pied de la nation la plus favorisée. Mais on avait hâte à Versailles d'en arriver à la paix, et l'on a passé sur des détails qui avaient cependant leur importance.

« On s'entendra mieux et plus vite, ce semble, sur les questions se rattachant à la frontière. Bien entendu, il ne s'agit pas de la rétrocession de Mulhouse ni d'aucune autre modification importante, et si réellement M. Jean Dollfus, comme l'annoncent plusieurs journaux étrangers, s'est rendu à Berlin pour s'efforcer d'obtenir la reddition de Mulhouse, il se convaincra bientôt de l'inanité de cette tentative. On pourrait, du côté allemand, se montrer conciliant pour le rayon de Belfort, moyennant une compensation à faire par la France vers le nord. C'est ce que des correspondances mêmes officieuses ont insinué il y a quelques jours.

« Dans le même ordre d'idées, M. Gorgau, chef de l'importante maison Wendel, qui possède des hauts-fourneaux et des fabriques de fer considérables à Spicheren et à Hayanga, a fait des démarches, il y a quelque temps à Berlin, pour tâcher de faire rétroceder à la France Hayange, dont la possession, sans importance pour l'Allemagne, aurait seulement pour effet de créer une concurrence nuisible à l'industrie métallurgique de l'Allemagne déjà menacée par les fabriques encore plus considérables de Spicheren, lesquelles naturellement rentrent en Allemagne : c'est l'argument qu'a fait valoir ici M. Gorgau. Il a été reçu par l'empereur et le prince Bismarck. Ses efforts ne sont peut-être pas sans avoir quelques chances, si le Gouvernement français prenait l'initiative de redemander Hayange et qu'il offrit une compensation jugée suffisante. M. Gorgau s'est rendu d'ici à Bruxelles. Tous ces détails, assez peu connus, me sont communiqués de bonne part, et vous pouvez les regarder comme exacts. »

D'autre part, la *Gazette de Cologne* rapporte les lignes suivantes, empruntées à la *Gazette de Spener*, et qui paraissent avoir une origine officieuse :

« Il est vrai que le paiement des frais d'entretien jusqu'au 15 avril de nos troupes restées en France a enfin été effectué par le Gouvernement français. Cependant, lorsque le ministre des affaires étrangères de France a avancé, dans l'Assemblée nationale, que le Gouvernement de Versailles remplissait régulièrement et consciencieusement les obligations contractées conformément aux termes de la convention, ces paroles ne s'accordent point avec la vérité. Ces obligations n'ont été rien moins que régulièrement remplies, et ses lenteurs à s'exécuter n'ont cessé qu'en dernier lieu sur des menaces très-sérieuses; il a été avisé finalement qu'on allait incessamment avoir de nouveau recours aux réquisitions pour avoir l'entretien en nature. Nous espérons que cela ne se représentera plus pour les paiements ultérieurs des frais d'entretien et notamment pour les intérêts qui nous sont dus à raison du retard apporté au paiement des milliards. »

On écrit de Versailles, le 7 mai, à l'*Union libérale* :

On m'a donné un détail qui me paraît bon à noter; le voici. Un officier qui étudie avec soin, non-seulement les mouvements, mais encore jusqu'aux moindres allures des fédérés, s'est ingénié à calculer approximativement ce qu'ils pouvaient bien dépenser de cartouches par homme et par jour sur le point où il se trouve. Or, il résulte de ses calculs, que chaque garde national ne tire pas moins de 40 coups en moyenne. Quant aux bouches à feu des bastions et des forts insurgés, elles ne cessent pas de gronder. C'est là, comme vous le voyez, une consommation énorme de munitions qui donne à méditer. On se demande d'où la Commune peut tirer sa poudre et ses projectiles.

Je viens de parcourir le *Journal officiel* de l'insurrection, de ce matin. Comme j'ignore s'il vous parviendra, ce qui peut-être est difficile, je vous signale une proclamation des délégués de l'Hôtel-de-Ville à la 11^e légion, qui y est publiée. Ce document offre le plus haut intérêt, en ce sens qu'il me paraît être le dernier mot des insurgés. Il contient, entre autres choses, l'affirmation de ce fait, à savoir : que la lutte que soutient Paris est la lutte du prolétariat contre le capital, et que les fédérés sont décidés à tout faire sauter plutôt que de se rendre; il porte la signature de Delescluze, ce qui lui donne une valeur incontestable.

Je dois d'ailleurs vous dire que quant à ce qui est de faire de Paris un monceau de ruines, c'est une menace vaine faite par l'insurrection. Il est mathématiquement démontré qu'une fois nos troupes sur les remparts, les fédérés n'auront pour ainsi dire pas le temps de faire usage des canons qu'ils ont sur la butte Montmartre.

Cette hauteur sera, paraît-il, assaillie par un feu convergent qui la couvrira de projectiles et la rendra intenable. L'éventualité de la retraite des fédérés sur leur mont Aventin a été calculée, et aussi l'éventualité d'un bombardement de Paris par leur artillerie.

A ce propos, il n'est peut-être pas mauvais de vous dire qu'en ce moment l'armée française a 890 canons à sa disposition. Vous voyez quel résultat on pourra obtenir avec cette quantité de bouches à feu, lorsque, le cercle de l'investissement s'étant resserré, elles n'auront qu'un seul objectif.

Les insurgés font grand bruit de leurs barricades, et, dans la proclamation dont je viens de vous parler, les citoyens Delescluze et consorts en parlent comme d'une chose qui doit rendre la Commune invincible.

Or, si le comité de salut public et le comité central réunis ont ouvert des écoles de barricades dans lesquelles on apprend l'art d'élever et de défendre ces forteresses improvisées, à Versailles on étudie avec non moins d'ardeur les moyens de les attaquer et de les prendre. Un comité spécial est chargé d'étudier cette question, et déjà l'on possède plusieurs projets qui paraissent offrir de sérieuses garanties.

En résumé, pas une minute n'est perdue; on tâche de gagner le plus de temps possible; mais malheureusement on a affaire à des enrégés qui sont abrités derrière de formidables et savantes fortifications. Il faut donc avoir un peu de patience.

On assure qu'il va se fonder à Versailles un nouveau journal ayant une couleur légitimiste très-foncée. Les fonds de cette feuille seraient faits par les membres de l'extrême-droite; elle aurait principalement en vue de critiquer les actes du gouvernement.

Opérations militaires.

(7 mai).

LES FORTS DU SUD.

Hier soir, à huit heures, la canonnade qu'on avait entendue la nuit précédente a recommencé sur toute la ligne des forts du sud. Le signal du feu a été donné par un coup de canon tiré à Versailles, non loin, croyons-nous, de la butte de Picardie. Aussitôt, toutes nos batteries ont tonné violemment; aucune nouvelle batterie n'a été démasquée.

Cette nuit, si bruyante, n'a d'ailleurs pas présenté d'incidents remarquables.

La fusillade aussi s'est fait entendre, ainsi que les mitrailleuses, pendant toute la nuit, mais sans avoir beaucoup de raison d'être, puisqu'il n'y avait aucune action sérieuse engagée. On l'explique cependant, grâce à la surveillance active qui s'exerce aussi bien aux avant-postes versaillais qu'aux avant-postes fédérés. Surtout entre les deux forts de Vanves et d'Issy, il ne semble pas qu'une surprise soit possible. Seulement, pendant son service, une sentinelle croit elle voir devant elle, — et ceci se présente fréquemment chez les insurgés, inexpérimentés ou presque toujours dans l'ivresse, — quelque chose d'anormal, qu'elle décharge aussitôt son arme. Le poste d'accourir et de limiter. Si le poste opposé répond, la fusillade dure quelque temps; le fait se produit sur tous les points de la ligne. Il semblerait alors qu'une action plus ou moins sérieuse fût engagée, si, d'après le bruit de la fusillade, on ne reconnaissait qu'il n'y a eu aucun progrès, ni dans un sens, ni dans l'autre, résultat qu'on ne s'expliquerait pas après un engagement de douze heures. Ces combats sont, on le devine, peu meurtriers.

MONTRETOUT.

Dans la soirée, le rempart d'Auteuil a lancé un obus sur Montretout. C'est demain, dit-on, que cette énorme batterie doit commencer son feu contre les bastions de la rive gauche.

Si la seconde batterie de même importance que nous avons vu installer, sur un autre point tout aussi favorable à l'offensive, peut donner en même temps, nous entendrons une canonnade épouvantable.

Ce qui nous autorise à croire que le moment décisif est arrivé, c'est que tous les factionnaires qui, depuis huit jours, défendaient les approches de ces immenses travaux, ont été relevés cette nuit. D'autre part, les rares habitants revenus dans les ruines de Saint-Cloud et de Montretout, actif jour et nuit les préparatifs de déménagement. Par ordre supérieur, le pays doit être abandonné pour aujourd'hui.

M. Thiers, le maréchal Mac-Mahon, une foule d'officiers supérieurs de toutes armes, des membres de la Chambre sont venus dans l'après-midi visiter les nouvelles batteries.

La prévôté exerce de Ville-d'Avray au Mont-Valérien la plus stricte surveillance. On rencontre à chaque pas des piquets de gendarmerie qui fouillent toutes les routes et les avenues.

Puissent les Parisiens ne pas laisser à notre artillerie le triste devoir de porter à la capitale le

coup terrible qui doit, en dernier ressort, terminer la guerre civile.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

— Sous le coup des affiches menaçantes du comité de salut public, l'émigration des Parisiens a pris des proportions encore plus considérables que les jours précédents.

— Enfin, elle s'y est décidée ! Il y a longtemps que nous trouvons inévitable pour la Commune le décret qu'elle vient de publier, et nous nous étions étonnés chaque jour de ne le point voir paraître au *Journal officiel* ; il était, en effet, la conséquence inévitable de toutes les mesures partielles déjà prises contre le clergé, les églises et les communautés religieuses ; mais nous ne perdions rien pour attendre ; le voilà aujourd'hui dans toute sa simplicité :

« Article unique. — Le citoyen Fontaine (Joseph) est nommé séquestre de tous les biens, meubles et immeubles, appartenant aux corporations ou communautés religieuses, situés sur le territoire de la Commune de Paris. »

C'est court, mais c'est complet ; nous doutons que cela fasse arriver beaucoup d'eau au moulin si besoin est que dirige le citoyen Jourde.

— L'ancienne école préparatoire des Jésuites, située à Paris, rue Lhomond, 18 (ancienne rue des Postes), vient d'être prise, par la Commune, pour l'installation d'une école professionnelle. A partir de douze ans, les enfants pourront y être admis, quel que soit l'arrondissement qu'ils habitent, pour compléter l'instruction qu'ils auront reçue dans les écoles primaires, et pour y faire en même temps l'apprentissage d'une profession.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté du président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française, en date du 5 mai, sont nommés :

Procureur de la République à Dinan, M. Godin, actuellement procureur de la République à Angers ;

Procureur de la République à Angers, M. Cou-toux, ancien magistrat ;

Substitut du procureur de la République à Saumur, M. Faligan.

On sait que le typhus, dont l'extension en France commençait à donner de graves inquiétudes, a presque disparu à l'heure actuelle. Il n'est pas sans intérêt de retracer l'histoire de son passage de la Loire et de son entrée dans Paris. Nous empruntons ce récit à la communication de M. Bouley, membre de l'Institut, à une des dernières séances de l'Académie des sciences :

« Un troupeau considérable de bœufs avait été rassemblé à Orléans, en vue du ravitaillement de Paris. Le jour de la première bataille d'Orléans, où le succès couronna un instant les efforts de nos armes, nous eûmes la mauvaise chance de nous emparer de 180 à 200 bœufs, qui faisaient partie du troupeau de ravitaillement de l'armée

prussienne. Ces bestiaux infestèrent les nôtres. Après la bataille du Mans, notre armée ayant été obligée de se retirer devant les forces prussiennes, 3,500 bœufs du troupeau destiné à ravitailler Paris furent refoulés sur Laval, où l'on en vendit un certain nombre, sous prétexte qu'ils étaient exténués. La cause de leur faiblesse n'était autre que la peste. »

De là, la contagion s'élançait à pleines voiles dans l'Ouest, laissant de nombreux cadavres à Lamballe, à Morlaix.

« A Landerneau, il ne restait plus que 2,400 animaux, parmi lesquels, et en très-peu de temps, la peste fit tant de victimes que, dans l'impossibilité où l'on se trouvait d'enfouir leurs cadavres, on dut les faire conduire en pleine mer sur de vieilles allèges, que l'on fit couler à coups de canon au-delà de l'île de Sain.

« Ce troupeau infesté d'Orléans a semé la peste dans les Côtes du Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne. Ce dernier département est le plus ravagé, parce que son occupation par l'armée prussienne a mis obstacle à l'accomplissement des mesures sanitaires qui auraient pu arrêter l'expansion du mal.

« L'Orne et le Calvados sont également atteints.

« Mais ce n'est pas tout : Le Poitou lui-même est envahi, et dans des circonstances d'autant plus regrettables que rien n'était facile comme de prévoir cette invasion et de l'éviter. Cette fois, en effet, c'est une division de notre propre armée, qui, en se rendant à Poitiers, a ramené son troupeau d'approvisionnement et a dispersé la contagion sur sa route. Il eût été si simple, cependant, de faire nourrir par les bestiaux du pays ces 40,000 hommes de l'armée de Chanzy, auxquels on faisait passer la Loire, et de laisser sur la rive droite leurs troupeaux infestés ! Mais les règlements voulaient que ces troupeaux suivissent le corps d'armée ?... »

Comment la peste est-elle entrée à Paris ?

« On sait que, quelques jours avant l'investissement de la ville, on était parvenu, grâce à une activité merveilleuse, à résoudre la difficulté, à première vue insurmontable, de faire entrer dans Paris un troupeau de plus de 50,000 bêtes à cornes et de plus de 200,000 moutons, avec le fourrage destiné à les nourrir. Ces animaux eurent à subir, pendant le temps qu'ils vécurent, bien des influences mauvaises ; ils étaient entassés sous des hangars, soumis à des privations nombreuses, exposés aux influences du chaud, du froid, de la pluie, des vents, etc., etc. Bref, on avait réalisé sans le vouloir et sans pouvoir les éviter, toutes les conditions favorables au développement des maladies des grandes masses d'animaux agglomérés, favorables conséquemment à la manifestation de la peste, d'après la doctrine de ceux qui croient à l'indigénat de cette maladie. Malgré cela, la peste n'est pas venue ; aucune maladie générale ne s'est déclarée sur nos troupeaux par le fait de toutes ces conditions, qui étaient loin d'être très-bonnes.

« Mais l'investissement cesse, et tout change de face : les Prussiens nous donnent, je me trompe, nous vendent à gros deniers comptant des animaux provenant de leur stock de Ver-

sailles, animaux misérables à l'excès, et avec eux la peste entre dans Paris et s'est répandue d'autant plus facilement qu'elle a trouvé où se prendre sur 14,000 ou 15,000 bœufs qui ont été tout à coup rassemblés dans Paris par le fait des provisions du commerce et de la prévoyance des autorités civiles et militaires. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 9 mai, 7 h. soir.

Chef du Pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires.

L'habile direction de notre armée, secondée par la bravoure de nos troupes, a aujourd'hui obtenu un résultat éclatant. Le fort d'Issy, après huit jours d'attaque seulement, a été occupé ce matin par le 38^e de ligne. On y a trouvé beaucoup de munitions et d'artillerie. Nous donnerons demain les détails ; mais nous pouvons dès aujourd'hui louer l'heureuse audace avec laquelle nos généraux ont conduit les approches, sous les feux croisés du fort de Vanves, de l'enceinte et du fort d'Issy lui-même. Le génie a eu une grande part à ces résultats si prompts et si décisifs.

Le fort de Vanves est dans un état qui ne lui permettra guère de prolonger sa résistance. Du reste, la conquête du fort d'Issy suffit seule pour assurer le succès du plan d'attaque actuellement entrepris.

Cette nuit le général Douay, après une vigoureuse canonnade de la formidable batterie de Montretout, favorisée en outre par une nuit sombre, a passé la Seine et est venu s'établir en avant de Boulogne, devant les bastions 67, 66, 65, formant le Point-du-Jour. 1,400 travailleurs, pris dans les 10^e chasseurs à pied, 26^e de ligne, 5^e provisoire (brigade Gaudil, de la division Berthaud), dans le 26^e chasseurs à pied et le 37^e de marche (brigade Daguerre, de la division Vergé), ont ouvert la tranchée vers dix heures du soir et travaillé toute la nuit jusqu'à la pointe du jour, moment où ils ont dû interrompre leur travail.

Leur droite est à la Seine, leur gauche à l'extrémité de Boulogne. Grâce à leur activité et à leur courage, ils étaient à quatre heures du matin couverts et à l'abri des feux de l'ennemi. Ils ne sont plus qu'à 500 mètres de l'enceinte, c'est-à-dire à une distance où ils pourront s'ils le veulent établir déjà une batterie de brèche.

Tout nous fait donc espérer que les cruelles épreuves de la population honnête de Paris tirent à leur fin et que le règne odieux de la faction infâme qui a pris le drapeau rouge pour emblème, cessera bientôt d'opprimer et de déshonorer la capitale de la France.

Il faut espérer que ce qui se passe ici servira de leçon aux tristes imitateurs de la Commune de Paris, et les empêchera de s'exposer aux sévérités légales qui les attendent, s'ils osaient pousser plus loin leur entreprise aussi criminelle que ridicule.

A. THIERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Aux Deux-Sœurs, commune de Vivy, vis-à-vis l'église.

UNE MAISON, composée de deux chambres à feu, cellier, et 38 ares de terre affée d'arbres fruitiers. S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A LOUER une propriété de maître et de rapport.

S'adresser audit notaire. (83)

A CÉDER
DE SUITE,

UNE FORTE BOULANGERIE,

Pour cause de santé, S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER
DE SUITE,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Très-bien achalandé,

Situé à Montreuil-Bellay, avec bail dans les lieux où il s'exploite. S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (79)

A VENDRE

UN CHEVAL hongre, âgé de 11 ans, bai, dressé à la selle, à la voiture et au chariot.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT

DEUX MAISONS,

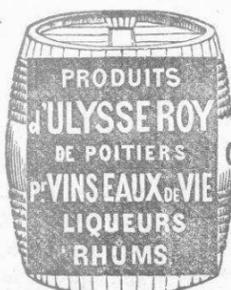
Situées à Saumur, rue Beaurepaire. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à MM. de Fos, banquiers à Saumur. (80)

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Lamoges, 157, à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M^{me} veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie. S'adresser à M. Frédéric LEROUX.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50
Qualité extra..... 3
— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.
Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.